

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation PV de la séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020**
- 2. Désignation des membres aux Commissions Thématiques communautaires**
- 3. Versement d'une subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes**
- 4. Transfert de compétences au Syndicat Départemental d'Energies du Gers (S.D.E.G.)**
- 5. Retrait de la délibération relative à la désignation des délégués au sein du Syndicat de Gestion de la Save**
- 6. Versement d'une subvention au Fonds de Solidarité Logement**
- 7. Augmentation de loyers**
- 8. Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Isle-Jourdain**
- 9. Questions diverses**

---

**Etaient présents :** Mrs BELOU Georges, BOYER Jérôme, DAVID Jean-Claude, DEL RIO Fabien, EL HAMIDI Mohamed, GRAHAM Christopher, VERGÉ Frédéric, ZAMPARUTTI Georges et Mmes BASCOU Cathy, BISMUTH Jessica, DARDENNE Joëlle, DELAGE Honora, DE SAN JOSÉ Jessica et SCHWARTZ Annie.

**Etaient excusés :** Mme DIOP Maëva

**Secrétaire de Séance :** Mme BISMUTH Jessica

---

### **1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020**

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.*

### **2. Désignation des membres aux commissions thématiques communautaires**

Monsieur le Maire précise que, conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, a été adopté le 23 Juillet 2020.

Dans ce règlement, il est rappelé que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi 2013-403 du 17 mai 2013-article29) permet au conseil communautaire, à l'initiative du Président, de constituer des commissions consultatives thématiques d'instruction composées de conseillers municipaux désignés par chaque conseil municipal des communes adhérentes.

Ces commissions devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le principe du respect de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée

communautaire et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine comprend les commissions suivantes :

- Aménagement du territoire
- Finances
- Développement Durable et Mobilité
- Développement Economique
- Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- Sport, Culture

Comme Monsieur Le Maire l'avait déjà annoncé, pour notre commune, nous pouvons avoir 1 représentant par commission.

Sachant que le siège de la commission des finances est pris puisque Monsieur le Maire en est le Président, il propose nommément les sièges suivants

- Commission Aménagement du territoire : Jérôme BOYER (adjoint à l'urbanisme)
- Commission Sport, Culture : Joëlle DARDENNE (adjointe au sport, associations et culture)

Il reste donc 3 commissions pour lesquelles il serait bien que nous ayons un représentant ou une représentante de la commune :

- Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- Développement économique
- Développement Durable et Mobilité

***Monsieur Le maire demande à l'assemblée le nom de 3 conseillers ou conseillères.***

- ***Mme DE SAN JOSÉ Jessica pour la commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse***
- ***M. VERGÉ Frédéric pour la commission Développement économique***
- ***M. DAVID Jean Claude pour la commission Développement Durable et Mobilité***

### **3. Versement d'une subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes**

Conformément à la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ce fonds a été transféré au Conseil Départemental depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005. Sa gestion administrative et financière est confiée à la Mission Locale pour l'Emploi du Gers.

Son objectif est de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale. Il peut leur apporter le cas échéant des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le public concerné est âgé de 16 à 25 ans, pouvant ainsi obtenir des aides individuelles ou collectives pour favoriser la recherche d'emploi, la formation, la mobilité et le transport, la subsistance dans l'attente de droits, la santé, la vie quotidienne, l'hébergement, le logement, etc..... dans le cadre d'un accompagnement à la conduite de leur projet socio-professionnel par la Mission Locale.

En application de l'article L.263-15 du Cod de l'Action Sociale des Familles, le financement de ce fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales peuvent y participer.

Pour notre commune, nous avons eu 2 jeunes qui ont bénéficié de ce fonds en 2019. Sur cette base, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de 200 € au titre de l'exercice 2020 au Fonds d'Aide aux Jeunes.

***Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.***

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention de 200 € au Fonds d'Aide aux Jeunes.***

#### **4. Transfert de compétences au SDEG**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est institué entre toutes les communes du Gers un Syndicat Départemental d'Electricité qui exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz sur le territoire de ses membres.

Toutes nos opérations communales liées à l'éclairage public sont gérées par ce syndicat qui nous accorde systématiquement une subvention de l'ordre de 40% sur les travaux réalisés.

La commune avait donné délégation à ce syndicat de certaines compétences le 12 Février 2013 pour 8 ans. Cette délégation arrivant à échéance dans peu de temps, il convient de la renouveler pour les compétences optionnelles suivantes relatives à l'éclairage public :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de signalisation lumineuse, notamment extensions, renforcements, renouvellements, mises en conformité.
- Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse
- La contribution de la collectivité au service assuré, fixée par le comité syndical (50 euros en 2020)

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer le renouvellement du transfert de compétences au SDEG.*

#### **5. Retrait de la délibération désignant un délégué au Syndicat de la Save Gersoise**

Lors du conseil municipal du 27 Mai 2020, nous avons désignés 1 délégué titulaire afin de siéger aux assemblées du Syndicat de la Save Gersoise. Il s'agissait de Christopher Graham. La Préfecture a annulé cette délibération au motif que, en application de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (représentation-substitution), c'est la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine qui représentera notre commune.

Dans ce cadre, il convient donc d'annuler cette délibération.

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision d'annuler cette délibération.*

#### **6. Versement d'une subvention au Fonds de Solidarité Logement**

Comme chaque année, et conformément à l'article 65 de la loi du 13 Août 2004, le Département nous sollicite pour l'abondement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin de soutenir les Gersois les plus défavorisés dans l'accès et le maintien à un logement décent et adapté avec une attention particulière aux personnes disposant de faibles ressources.

Cette participation est calculée sur la base du nombre d'abonnés au service de l'eau et du nombre d'abonnés au service assainissement, à raison de 0.27€ par abonné.

Ce qui impliquerait pour notre commune une subvention globale de 270.00€.

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.*

## **7. Augmentations de loyers**

Monsieur Le Maire informe qu'une révision de prix annuelle de certains loyers communaux doit être prise à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

Il s'agit de :

- Logement 17 Chemin Garros : +0.66% - nouveau loyer de 552.53€ (+3.62€)
- Logement 64 Chemin de l'Aouillée : +0.66% - nouveau loyer 631.83€ (+4.14€)

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de ces loyers.*

## **8. Demande de subvention de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Isle Jourdain**

Pour la première fois, nous venons de recevoir une demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Isle Jourdain. Il n'y a aucun montant sollicité. Le dossier complet concernant cette demande qui nous permettra ou pas de leur accorder une aide vous a été joint à la convocation de notre réunion.

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le versement d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-pompiers de l'Isle Jourdain, au vu des documents présentés.*

## **9. Virements de crédits**

Afin de mettre en conformité comptable la dépense liée à l'acquisition des nouvelles tables de la salle du conseil municipal, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

- Art 21311 : - 1 850.00€
- Art 2184 : + 1 850.00€

Il faut préciser que cette opération ne modifie en rien le budget communal.

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer le virement de crédit.*

## **10. Service des Eaux et de l'Assainissement**

Madame la trésorière de l'Isle Jourdain nous a demandé de mettre en non-valeur des factures d'eau et d'assainissement d'un abonné pour un montant de 432.54 € correspondant aux 4 trimestres de 2018. En effet, cette personne étant décédée, sa compagne partie sans laisser d'adresse, il n'est plus possible de récupérer le montant dû.

Cette opération fera l'objet d'un mandat administratif au compte 6542.

*Monsieur le maire demande l'avis de l'assemblée.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité de passer le montant de 432.54 € en non-valeur.*

## 11. Questions diverses

- Déclaration de catastrophe naturelle : la demande sera faite en Janvier 2021 pour l'année 2020.
- Factures d'eau et assainissement du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 : Les relevés du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 n'ont pas été effectués fin mars dû au confinement. Un forfait minimum a été appliqué. Les relevés du mois de juillet ont été réalisés normalement et de ce fait la facturation du 2<sup>ème</sup> trimestre correspond à une régularisation depuis le mois de janvier. Des commentaires avaient été programmés pour apparaître sur les factures mais suite un souci lors du transfert des données au centre éditique national de la direction générales de finances publiques, les commentaires ne sont pas apparus sur les factures.
- Ordures ménagères chemin de l'Aouillé : Suite à de nombreuses incivilités aux conteneurs poubelles chemin de l'Aouillé, une caméra va être mise en place.
- Alertes infos en cas d'orages, canicule .... : qui peut s'en occuper ?  
Des personnes âgées demandent d'avoir une aide psychologique et physique de la commune en cas d'alerte et vigilance météorologique... Une liste pourra être mise en place afin de contacter ses personnes de 80 ans et plus. Le CCAS est en capacité de réaliser cette mission.
- Stock Masques en tissus : une 2<sup>ème</sup> distribution pourra être mise en place suivant l'évolution de l'épidémie. Toutes les personnes souhaitant 1 masque en tissus supplémentaire peuvent venir à la mairie le retirer.
- Parcours santé/vélo bois de bigot : la commission Travaux va se réunir avant la fin de l'année pour en discuter.
- Commission urbanisme : une commission urbanisme aura lieu lundi 7 septembre à 18h afin de présenter les différents projets d'urbanisme sur la commune (lotissement chemin vieux + 2 autres terrains avec projets de construction)
- SICTOM : Frédéric Vergé et Georges Zamparutti en tant que délégués au SICTOM ont assisté à une réunion portant sur l'élection des président et vice-président, les budgets ... mais également les futures colonnes aériennes. Un problème de logistique de camion ne permet pas de mettre en place ces colonnes pour le moment. Concernant les encombrants, le SICTOM va développer un service sur demande des communes pour retirer les encombrants.
- Nid de Guêpes : un signalement de nid de guêpes a été fait. Celui-ci se trouve à l'entrée de l'église dans le mur. La société Assistances Indésirables va être prévenue pour intervenir dans les plus brefs délais.
- Réfection de l'autel de l'église : cette dépense sera prévue au budget 2021.
- La journée du patrimoine 19 et 20 septembre 2020 : La commune a décidé d'ouvrir au public, à l'occasion des journées du patrimoine, la lagune pour une visite accompagnée de nos agents et l'église. Une publication dans le journal La Dépêche va être faite en ce sens et par la même occasion, le comité des fêtes demande d'ajouter un mot concernant l'annulation de la fête communale ainsi que toutes les autres animations jusqu'à fin 2020. Ces informations seront également publiées sur le site internet.

**Séance levée à 19h40.**

Monsieur Le Maire,  
**Georges BELOU**



Le secrétaire de séance,  
**BISMUTH Jessica**

Les membres du conseil municipal,

**BASCOU Cathy**

**BOYER Jérôme**

**DARDENNE Joëlle**

**DAVID Jean-Claude**

**DELAGE Honora**

**DEL RIO Fabien**

**DE SAN JOSÉ Jessica**

**EL HAMIDI Mohamed**

**GRAHAM Christopher**

**SCHWARTZ Annie**

**VERGÉ Frédéric**

**ZAMPARUTTI Georges**